

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

N° ordre
20-50

N° ordre dans la séance :
DE-30062020-17

Date de la convocation :
22/06/2020

Date de l'affichage :

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix-vingt et le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, MARCHAND Christelle, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, CROUZET Mauricette, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, GERRA Dominique, ROSSI Hélène, SCALMANA Dominique, BOUVIER Christelle, CURTELIN Thierry, conseillers

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Frédéric DI PAOLO

**OBJET : AVENANT ENTRE LA COMMUNE DE CULOZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGHEY SUD
« PREVISIONNEL VERSEMENTS SERVICE URBANISME 2020 »**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service urbanisme mutualisé. Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service urbanisme mutualisé en date du 19 février 2020.

Il convient de souligner que pour l'année 2020, le montant des cotisations a été calculé sur la base d'une tarification différenciée et progressive par type d'acte, à savoir :

CUa	CUB	DP	PA	PC	PD
45,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2020 est de 213 400 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à intervenir entre les communes membres du service urbanisme mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2020 et son échéancier de versement.

Le détail des versements est précisé en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

PREND acte du nombre de dossiers de l'année 2019,

APPROUVE la répartition proposée comme présentée dans l'annexe,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir entre la commune et la Communauté de communes Bugey Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20200630-DE-30062020-17-
DE
Date de télétransmission : 03/07/2020
Date de réception préfecture : 03/07/2020



